



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2022

Ordre du jour :

1. Vote des comptes Administratifs M14 et M49
2. Vote des comptes de gestion M14 et M49
3. Affectation des résultats
4. Vote des taux
5. Vote des Budgets Primitifs M14 M49
6. Demande de subvention Gal Cévennes
7. Pouvoir au Maire à ester en justice contre le SIRP
8. Tarif actualisé des loyers des logements communaux
9. Questions diverses

Présents : Robert CAHU, Marie TOUREL, Bruno COLIN, Maria FELINES, Jean-Marc FROMENT, Sylvie VIGNE, Olivier WERMUTH, Catherine PRAVIN, Etienne Dejardin.

Pouvoir : Sylvie Lovotti donné à Jean-Marc FROMENT

Secrétaire de séance : Maria Felines

Ouverture de la séance à 14h35.

Le PV du CM du 14 Mars 2022 est approuvé.

Modification de l'ordre du jour envoyé le 08 Avril 2022 : ajout d'un point 9 : Contrat d'emprunt pour l'acquisition de la Maison Tallut. Les questions diverses passant au point 10.

Modification acceptée.

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 ET M49 POUR 2021

▪ M14 Section fonctionnement :		
Recettes : 363 753.80 €	Dépenses :	324 222.96 €
Excédent de fonctionnement		39 530.84 €
Excédent de fonctionnement cumulé		119 616.97 €
▪ M14 Section investissement :		
Recettes : 65 954.88 €	Dépenses :	79 820.09 €
Déficits investissement :		13 865.21 €
Excédent d'investissement cumulé		11 111.96 €
▪ M49 Eau et assainissement section fonctionnement		
Recettes : 191 956.36 €	Dépenses :	200 494.67 €
Déficit de fonctionnement :		8 538.31 €
Déficit de fonctionnement cumulé		6 837.28 €
▪ M49 eau et assainissement section investissement		
Recettes : 75 444.85 €	Dépenses :	40 242.84 €
Excédent d'investissement:		35 202.01 €
Excédent d'investissement cumulé		192 807.06 €

Monsieur le Maire sort de la séance, Etienne Dejardin prend la présidence.

Approbation des résultats du compte administratif

Vote : Pour 9 voix

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION M14 ET M49

Vote : Pour 10 voix

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation en ressources des budgets.

Vote : Pour 10 Voix

4. VOTE DES TAUX

Les impôts locaux représentent environ la moitié des recettes. Il s'agit des impôts fonciers (bâti et non bâti) et la taxe d'habitation qui apportent grosso modo 147 500 € par an à eux trois. La taxe d'habitation ayant été supprimée l'Etat verse maintenant une compensation pour manque à gagner à hauteur de ce que rendait la taxe d'habitation en 2018 (soit 5 500 €).

Dans l'objectif de maintenir notre marge de manœuvre pour assurer le financement des investissements, le maire propose une augmentation du taux des impôts fonciers de 1%.

Ce qui donnera pour le foncier bâti 41.03% au lieu de 40.62% et pour le foncier non bâti 61.69% au lieu de 61.08%.

La recette supplémentaire est estimée à 1 747 € par an.

Vote : Pour 7 voix
Abstention 3 Voix

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 ET M49

M14 Fonctionnement

La dotation du CCAS disparaît suite à la décision de dissolution prise en octobre 2021.

Excédent prévisionnel de 202 137 € qui permettra de transférer au moins 120 000 € au budget d'investissement.

M14 Investissement

Les investissements importants : café de village, PLU, achat maison Tallut (avec emprunt).

Des corrections et des modifications sont demandées :

Inclure les frais de notaire pour l'achat de la maison Tallut pour 12.000 €.

Modification pour étude ruissellement complémentaire au PLU (7.000 €).

Modification des prévisions chemin piétonnier (commencer par les tranches "Sud").

Sous ces réserves-là :

Vote : Pour 10 voix

Proposition de subvention aux associations

Les associations bénéficient gratuitement de services et infrastructures de la mairie : locaux (et leurs charges), personnel (estimation d'un équivalent de 1 mois d'agent communal), camionnette, ... ainsi que de subventions.

Elles reprennent progressivement leurs activités. Dans ce contexte, un montant forfaitaire de 4 000 € est inscrit au titre de subventions.

Décision prise d'octroyer une subvention à chaque association d'un montant de 500 euros (à leur demande et sous réserve de production de comptes et PV d'AG). Les associations pourront, pour l'organisation d'événements, faire une demande de subvention supplémentaire.

Ci-dessous le rappel des subventions versées aux associations en 2021, année de petite reprise des activités.

Chasseurs	500
Cochonnet Canaulois	150
Espelido	1100
TOTAL	1800

Sylvie Vigne et Marie Tourel quittent la séance à 16h20.

Pouvoirs : Sylvie Vigne à Maria Felines, Marie Tourel à Etienne Dejardin.

M49 Eau et assainissement : fonctionnement

Le déficit est structurel depuis au moins 10 ans.

L'exercice 2021 se termine avec un déficit de 8 538.31 € et un déficit cumulé de 6 837.28 €.

Remboursement à la commune de Lézan des factures d'électricité qui lui ont été imputées à tort par EDF au titre de la station de pompage pour 5 332.52 €. Le remboursement se fera sur 3 ans pour 1 777.50 €, première échéance en 2022.

Proposition du transfert de charges salariales de Frédéric et Jeanne.

Il s'agit d'une quote-part annuelle de charges salariales estimées à 2 mois de salaire de Fred et un mois de salaire de Jeanne soit 9 500 €/an.

Décision prise d'attendre l'équilibre financier 2024-2025 avant de faire ce transfert pour ne pas alourdir les charges.

Si les prévisions tiennent la route, le budget de fonctionnement verra son équilibre à partir de 2024.

Toutefois la décision d'amortir les subventions amortissables produira une ressource supplémentaire.

M49 Eau et assainissement : investissements

L'exercice 2022 se terminera, prévisionnellement avec un excédent de 254 828 €.

Les investissements des 2 prochaines années seront principalement le Schéma Directeur Eau et travaux de réfection d'environ 300 m de réseau d'assainissement qui ont des entrées d'eaux claires.

Vote : Pour 10 voix

6. DEMANDE DE SUBVENTION A GAL CEVENNES

Il est demandé une délibération en appui du premier dossier du 29 septembre avec, à l'époque, un montant de subvention chiffré à 39 069.56 €

Vote : Pour 10 voix

7. POUVOIR AU MAIRE A ESTER EN JUSTICE CONTRE LE SIRP

Nous avons donné au maire le 14 mars 2022 le pouvoir d'ester en justice contre la mairie de St Théodorit. Dans cette affaire le SIRP (dont la présidente est Marie Tourel) est en fait en première ligne puisqu'il perçoit les loyers pour le compte de St Théodorit.

L'action en justice sera de ce fait contre le SIRP en présence de St Théodorit, le SIRP ayant alors à se retourner contre St Théodorit.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à ester en justice au nom de la commune de Canaules et Argentières.

Vote : Robert Cahu ne prend pas part au vote pas

Pour : 9 voix

8. TARIF ACTUALISE DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Nous avons délibéré fin 2021 sur le principe de faire évoluer le montant des loyers en suivant l'indice de référence de l'INSEE.

Le taux applicable au 1^{er} trimestre 2022 est de 1.62% par rapport à l'IRL du 4^{ème} trimestre 2021.

Vote : Pour 10 voix

9. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'EMPRUNT POUR ACHETER LA MAISON TALLUT

Proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 250.000 €
- Durée : 12 ans au Taux trimestriel de 1,72%
- Échéance : trimestrielle de 5 775.46 €
- Total des intérêts : 27.222 €
- Frais : 375 €

Vote pour donner pouvoir à Monsieur le maire, à signer le contrat de prêt.

Vote : Pour 10 voix

10. QUESTIONS DIVERSES

Vente de la chaudière : pour cette vente il faut une délibérer pour sortir la chaudière de l'inventaire et vérifier sa valeur résiduelle.

L'ordre du jour ayant été épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 17 h 15.